



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Patricia MONTAGNIER, Véronique SAUZEDDE, Thierry SOULEYRAS, Patricia LACHAMP, Franck ROUGIER, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Isabelle MAUBERT, Rémi CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Sandrine FAURE, Héloïse FERRIER, Zacharie AUDEBERT.

Ont donné procuration :

Mathilde BRIVARY à Héloïse FERRIER

Absent : Mathilde BRIVARY

Secrétaire de séance : Patricia LACHAMP

DELIBERATION

Nomination des conseillers délégués et fixation des indemnités
N°2026/03/25

Objet : Election de l'exécutif

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations du conseil municipal fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints ;

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus ;

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L2123-24 du CGCT, alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Monsieur le Maire propose de désigner 2 conseillers municipaux délégués, à savoir Grégory COINTE, délégué à l'urbanisme, sécurité éclairage public, Anthony BOURBONNAUX, délégué à la voirie et réseau.

AR Prefecture

063-216302653-20260326-20260326-DE
Reçu le 26/03/2026



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve les désignations ci-dessus
- Fixe le taux à 10,69% de l'indice brut 1027.

Cette indemnité sera versée mensuellement

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Orléat, le 21 mars 2026

Le Maire

Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Le Secrétaire

Patricia LACHAMP

AR Prefecture

063-216302653-20260326-20260326-DE
Reçu le 26/03/2026